



Val de Moselle

Communauté de Communes

MAGAZINE N° 28 - MAI 2016

Programme d'aide à la rénovation des façades



Emploi des jeunes - p7



RÉSOLUMENT TOURNÉS VERS L'AVENIR

C'est dans cet état d'esprit que les élus communautaires ont abordé la préparation et le vote du budget, et poursuivent le rapprochement du Val de Moselle et du Chardon Lorrain.

L'exercice budgétaire était, cette année, particulièrement délicat à réaliser, devant conjuguer baisse des dotations de l'Etat et augmentation des charges liées au transfert de la compétence "droit des sols". Cette dernière qui consiste à instruire les documents d'urbanisme, comme les permis de construire, a été transférée aux communes le 1^{er} juillet 2015 et a nécessité l'embauche d'un agent à temps complet, qui est entièrement pris en charge par la Communauté de Communes. Afin de garantir l'équilibre budgétaire, sans affaiblir la capacité d'investissement, les élus ont voté une augmentation de 1 % du taux des taxes "ménages" et de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE). Cette hausse modeste vient tout juste amortir la baisse des dotations de l'Etat et sera largement compensée par l'abaissement important du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui passera de 10,27 % en 2015 à 9,76 % en 2016. Cette baisse de 4,98 % du taux de la TEOM, qui représente une économie moyenne de 5 € par habitant, est le fruit des efforts de tri des ordures ménagères que chacun d'entre vous a pu réaliser tout au long de l'année passée. Il est intéressant de constater que cette discipline de tri profite à tous. Il y a encore des gains possibles dans ce domaine du tri et de la valorisation des déchets et la CCVM continuera à travailler à l'amélioration de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

En matière d'investissements le budget est très ambitieux (voir pages suivantes) et répond à la volonté des élus de renforcer l'attractivité résidentielle des communes, de garantir la sécurité des habitants, la qualité du cadre de vie et la protection des richesses environnementales. Ce budget permet également de soutenir activement l'économie du territoire en accompagnant le développement de l'artisanat, de l'agriculture et du tourisme qui participe directement à l'activité des TPE et des commerces de proximité.

Enfin, concernant la réforme territoriale et la fusion de la CCVM avec la CC du Chardon Lorrain, rien n'est encore définitivement acté. Le dossier suit son cours en préfecture, mais, là encore, c'est "résolument tournés vers l'avenir" que vos élus de la CCVM et ceux du Chardon Lorrain travaillent à un projet commun pour créer : un territoire d'accueil à haut niveau de services, ouvert et dans un cadre de vie préservé ; véritable jardin des métropoles au cœur du Parc Régional de Lorraine.

*Le président
Gilles Soulier*

>>> A lire...

- 3 Les grands projets
- 5 Aide à la rénovation des façades
- 7 Mission Locale du Pays Messin
- 8 Environnement
- 10 Véloroute



Communauté de Communes du Val de Moselle

Place de la Gloriette - 57130 ANCY sur MOSELLE

Tél : 03 87 33 24 78

valdemoselle@ccvm.fr - www.val-de-moselle.com

Ouverture au public : Lundi - Mardi - Jeudi

9 h 00 à 11 h 00 - 14 h 00 à 17 h 00

Directeur de la publication
Gilles Soulier

EN 2016, LA CCVM INVESTIT MASSIVEMENT POUR VOUS ET POUR LE TERRITOIRE

■ En renforçant l'attractivité résidentielle des communes, en participant à l'amélioration de qualité du bâti

La qualité de vie et le confort de chacun sont au cœur des préoccupations de la CCVM.

L'embellissement de nos villages par la rénovation des façades et l'isolation de nos maisons pour un meilleur confort et une réduction de nos dépenses énergétiques, constituent un véritable challenge à relever dans les prochaines années. La CCVM vous propose un accompagnement dans vos projets de rénovation (voir les modalités en page 5).

Un autre challenge, le très haut débit pour tous, sur tout le territoire de la CCVM, à l'horizon 2019. Pour le déploiement de la fibre optique la CCVM réalisera un investissement de 1 500 000 €.

■ En maintenant la qualité du cadre de vie, en protégeant nos richesses environnementales et en valorisant nos ressources

C'est l'ambition du plan paysage que nous portons conjointement avec la communauté de communes du Chardon Lorrain et les communes de Vaux et Jussy. Ce plan concerne la vallée de la Moselle et celle du Rupt de Mad. Il doit nous permettre de protéger mais aussi de développer notre espace naturel en renforçant ses qualités environnementales, écologiques et paysagères, tout en y intégrant les activités forestières et agricoles.

Coût total autour de 90 000 € subventionné à hauteur de 72 000 € par l'Etat, la Région, le Département de Meurthe et Moselle et l'Union Européenne.



Exemple de passerelle pouvant être réalisée entre Corny et Novéant

■ En garantissant la sécurité des déplacements en mode doux

Une passerelle entre Corny et Novéant pour sécuriser la traversée de la Moselle pour les piétons et les cyclistes. Cet ouvrage, véritable trait d'union entre les deux rives de la Moselle permettra de garantir la continuité de la véloroute Charles le Téméraire, la sécurité d'accès à la gare TER de Novéant et de partager les différents services existant dans les deux communes.

Cet investissement, essentiel pour garantir la qualité de vie et la sécurité des habitants, est également un élément indispensable à l'attractivité touristique du territoire.

Le coût est évalué à 2 500 000 €, la CCVM a prévu d'investir 700 000 € dans cet ouvrage et sollicite les partenaires directement concernés dans ce projet : Communes de Corny et Novéant, Département, Région, Europe.

31 km de voies douces, pour le loisir, l'activité touristique, et parfois, les trajets du quotidien. L'ambition : relier, en trois ans de travaux, tous les villages de la CCVM entre eux, et avec leurs voisins, par un réseau de chemins aménagés et sécurisés. L'ensemble du réseau sera connecté avec la véloroute Charles le Téméraire, constituant l'artère principale.

Coût du chantier 3 500 000 €, sur 3 ans, avec participations financières attendues de 2 500 000 €.



Exemple de chemin devant être aménagé entre Gorze et Novéant

EN 2016, LA CCVM INVESTIT MASSIVEMENT POUR VOUS ET POUR LE TERRITOIRE

■ En soutenant activement l'économie du territoire

Une zone artisanale pour développer l'entreprise : afin de permettre aux artisans de s'installer sur le Val de Moselle, la CCVM s'est portée acquéreur de la friche SNCF située à l'entrée de Novéant (près du pont). Des entreprises se sont déjà positionnées pour l'acquisition de parcelles. Coût d'achat pour les 2,9 ha, 120 000 €, auxquels il faudra ajouter le coût des aménagements.

Pas de développement économique sans développement du numérique, d'où l'intérêt pour nos entreprises du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire.



Enfin, le plan paysage doit jouer en faveur du développement des activités viticoles et arboricoles en permettant de mener un combat efficace contre l'enfrichement des coteaux.

■ En améliorant l'offre touristique

Création d'un nouveau sentier de mémoire sur la commune d'Arry : le circuit des casemates. Celui-ci viendra compléter l'offre de la CCVM en matière de tourisme de mémoire, en proposant un parcours entièrement consacré à la guerre de 1914-1918. Coût de l'investissement 95 000 € financé à hauteur de 46 000 € par l'Etat et la Région.

Le réseau des voies douces, connecté avec ceux du Sud Messin et du Chardon Lorrain, renforcera également l'attractivité touristique de notre territoire.



Casemate à Arry

■ Une offre de services qui s'étoffe

■ **Des défibrillateurs**, pour un coût de 25 000 € seront mis en place dans chacune des 10 communes.

■ **Le Relais d'Assistants Maternels** continue de fédérer autour de lui une centaine d'assistants maternels en offrant formation et informations juridiques, sociales et infantiles.

■ **Les conventions avec ALEXIS** (soutien et accompagnement à la création d'entreprises, voire hébergement en couveuse...) **et ALEC** (accompagnement personnalisé pour une rénovation énergétique plus simple et réussie) ont été renouvelées.

■ Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, la CCVM a engagé **un partenariat avec la Mission Locale du Pays Messin**. De nombreux dispositifs sont proposés. **Une somme de 15 000 € a été inscrite au BP 2016.**

Quelques chiffres

En baisse

Les dotations de l'Etat de 26 %, soit une perte de recette de 66 291 €.

En hausse

■ **TH (taxe d'habitation)**, le taux passe de 7,73% à 7,807.

■ **TFB (taxe foncière sur le bâti)**, le taux passe de 1,53 à 1,545.

■ **TFNB (taxe foncière non bâti)**, le taux passe de 2,32 à 2,343.

Pour un produit supplémentaire de 16 768 €, soit en moyenne 1,70 € par habitant.

■ **CFE (contribution foncière des entreprises)**, le taux passe de 18,80 % à 19,04 %.

Pour un produit supplémentaire de 36 665 €.

En forte baisse

■ **TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)**, le taux passe de 10,27 % à 9,76 %.

Soit une baisse de 57 477 € correspondant en moyenne à une baisse de 5 € par habitant.

A noter que la TEOM est calculée sur la base de la taxe du foncier bâti.

La baisse de cette taxe pour l'exercice 2016 bénéficiera directement aux propriétaires de leur logement, mais également aux locataires dont les propriétaires-bailleurs devront répercuter cette baisse sur les charges.



Habitat AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES

En 2015, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Moselle a réalisé un inventaire des différentes formes et typologies du bâti local, et établi un **guide de conseils au ravalement de façades**. Ce document est disponible à la consultation à la **Communauté de Communes du Val de Moselle**.



Depuis le 17 mai 2016, la Communauté de Communes du Val de Moselle a lancé sa première campagne d'aide aux ravalements de façades d'habitations privées sur son territoire.

Au travers de ce nouveau dispositif, la Communauté de Communes du Val de Moselle souhaite aujourd'hui valoriser le patrimoine bâti privé et le cadre de vie de ses villages. En effet, riche d'une diversité urbaine issue de son histoire locale, de son positionnement géographique et paysager, le territoire du Val de Moselle possède une identité urbaine fortement marquée par la juxtaposition de nombreux styles architecturaux.

Préserver le style architectural

Ce nouveau dispositif se matérialise par des aides financières et un accompagnement des propriétaires privés dans leurs travaux de ravalement de façades, lorsque ceux-ci ont pour objectif de préserver le style architectural et l'authenticité du patrimoine bâti et contribuer ainsi à l'embellissement de nos

communes. La réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur peut également être prise en compte sous certaines conditions.

Le CAUE de la Moselle (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle) apportera conseils techniques et architecturaux à l'ensemble des particuliers candidats aux subventions.

Pour bénéficier de ce programme et des aides financières, les propriétaires devront répondre aux critères d'attribution fixés par la Communauté de Communes du Val de Moselle et aux préconisations du Conseiller en Architecture.



Ce programme bénéficie du soutien du Conseil Régional Grand-Est.



Aide à la rénovation des façades LE RÈGLEMENT EN BREF

Quels bénéficiaires ?

- Les propriétaires privés occupants, personnes physiques ou morales résidant au sein de l'habitation dont elles sont propriétaires, usufruitières, copropriétaires ou indivisaires (résidence principale ou résidence secondaire).

- Les propriétaires privés bailleurs, personnes physiques ou morales affectant leur habitation à la location.

- Les locataires réalisant les travaux en lieu et place des propriétaires et dûment mandatés en ce sens.

Aucune condition de ressources n'est prise en considération pour l'attribution de la subvention.

Quel périmètre ?

Pour être éligibles au programme d'aides, les travaux de ravalement de façades doivent être réalisés dans l'une des 9 communes de la CCVM.

Quels critères de sélection ?

- Le caractère global du projet de ravalement, portant sur l'ensemble des façades et pignons du bâti prin-

cipal, de ses annexes (dépendances, garages, granges...) ainsi que de tous les éléments d'architecture connexes (escaliers, perrons, entrées de cave, murs et murets...), ferronneries et menuiseries.

- La qualité des matériaux et des techniques de ravalement utilisées.

- L'inscription du bâtiment au sein de l'ensemble urbain alentour (visibilité depuis des espaces publics, impact sur un ensemble bâti...)

Quelle construction ?

- Le bâtiment doit avoir été construit avant 1965.

- Etre à usage principal d'habitat (individuel ou collectif).

Seuls les travaux respectant les préconisations émises par l'architecte-conseil du CAUE de la Moselle seront financés dans le cadre de cette opération.

L'ensemble du règlement (ainsi que les démarches à suivre) est téléchargeable sur : www.val-de-moselle.com

Quel montant ?

Deux types de subventions peuvent être attribués :

- Une subvention classique qui s'élève à 25 % du coût total des travaux TTC, dans la limite de 1 500 € (la dépense maximale des travaux prise en compte est de 6 000 € TTC).

- Une subvention bonifiée qui s'élève à 35 % du coût des travaux TTC, dans la limite de 3 500 € (la dépense maximale des travaux prise en compte est de 10 000 € TTC). Cette bonification sera attribuée aux bâtis situés dans certains espaces à valoriser prioritairement (liste des rues en annexe du règlement).

La prise en compte des demandes de subvention est réalisée selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets auprès de la CCVM, ainsi que dans la limite des crédits disponibles.

Réunions publiques d'information

- **Vendredi 10 Juin - 19h30**
Salle du conseil municipal
Mairie de Gorze

- **Mardi 14 Juin - 19h30**
Salle des fêtes, impasse de la Mairie - Jouy aux Arches

Dans le cadre du suivi des ravalements de façades, un architecte du CAUE devra établir ses préconisations suite à une visite à votre domicile (1h), les matins aux dates suivantes sur RDV :

- mercredi 8 juin
- mercredi 6 juillet
- mercredi 24 août
- mercredi 21 septembre
- mercredi 19 octobre
- mercredi 23 novembre
- mercredi 14 décembre

RDV au 03 87 33 24 78

Mission Locale du Pays Messin De nouveaux dispositifs à la CCVM pour les jeunes de 16 à 25 ans



Les fonctions de la Mission locale du Pays Messin ne s'arrêtent pas à la seule insertion professionnelle des jeunes. Formation, remise à niveau, logement, santé, mobilité... de nombreux dispositifs sont proposés. La CCVM vient de prendre de nouvelles mesures visant à favoriser l'emploi des jeunes du Val de Moselle.

Une bourse au permis de conduire...

Sous certaines conditions, les jeunes inscrits à la Mission Locale du Pays Messin, pourront bénéficier d'une aide de la CCVM au financement du permis de conduire (type B). Celui-ci devra être passé dans une auto-école conventionnée. Une convention a été passée avec l'auto-école des bords de Moselle à Corny. Le montant de l'aide n'est pour l'instant pas encore fixé. La demande fera l'objet d'un examen en commission.

Le jeune qui sollicite le financement de son permis de conduire (ou autre projet lié à son insertion professionnelle) devra présenter un engagement de bénévolat de plusieurs heures portant sur un travail d'intérêt collectif au profit d'une association ayant son activité sur le territoire de la CCVM ou une Commune de la CCVM.

Des ateliers collectifs

Des ateliers collectifs sont également organisés le dernier jeudi de chaque mois. Ils ont pour objectif d'aider le jeune à rédiger un CV, à le guider dans ses démarches afin d'effectuer des recherches d'emploi, de formation, de constitution de dossiers sociaux... Ces ateliers dépassent la simple approche de conseil mais visent à accompagner le jeune dans la réalisation de ses projets.

Un référent jeunes dans chaque village

Un référent jeunes a été mis en place dans chaque village. Elu au sein du conseil municipal ou communal, il a pour mission de faciliter ou de créer le lien entre le jeune et la Mission Locale. Il participe également à la commission chargée d'étudier les demandes de bourse au permis de conduire.

ENVIE D'APPRENDRE UN MÉTIER !

Vous êtes intéressé(e) par un contrat en alternance pour préparer un CAP / BAC PRO ou BTS, la Mission Locale du Pays Messin peut vous guider dans vos recherches et vous proposer d'intégrer des dispositifs d'accompagnement.

La Mission Locale du Pays Messin organise un Forum de l'alternance, le 16 juin 2016 de 9h à 12h, au Cloître des Récollets à Metz. Cette rencontre a pour objectif de vous donner des informations relatives aux contrats en alternance et de rencontrer des représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la CCI Formation, ainsi que des Centres de Formation pour Apprentis qui sont porteurs d'offres en alternance.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Stéphanie BUTTICE.



Stéphanie Buttice,
Conseillère en insertion à la Mission Locale du Pays Messin, assure des permanences chaque jeudi après-midi à la Communauté de Communes du Val de Moselle.

03 87 74 56 40



Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin RÉDUIRE SA FACTURE ENERGÉTIQUE !

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin renforce son partenariat avec les acteurs locaux pour proposer une nouvelle offre d'accompagnement personnalisée !

Le 20 mai 2016, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin évolue et met en place une nouvelle offre de service avec le soutien de la Communauté de Communes du Val de Moselle et ses autres partenaires locaux !

Les prestations sont gratuites pour les particuliers.



Une évolution des missions pour l'ALEC qui propose désormais, pour les propriétaires de maisons individuelles et copropriétaires, un accompagnement privilégié tout au long des projets de rénovation.

La réussite d'une opération de rénovation énergétique nécessite l'élaboration d'un projet adapté aux besoins du logement, voire de l'immeuble, aux attentes des propriétaires et à leur capacité d'investissement. Un accompagnement spécifique peut se révéler indispensable, à l'échelle notamment d'une copropriété.

Le but est de faciliter votre passage à l'acte de rénovation en vous simplifiant les démarches, à la fois techniques (conseils, réseau d'acteurs de la sphère de rénovation...) et financières (suivi et accompagnement, demandes de subventions et de financement). En tant que propriétaire, vous aurez accès à un accompagnement privilégié pour votre

projet et un suivi personnalisé pour vos travaux dans l'objectif de faire de votre maison un bâtiment à basse consommation ! Mais ne vous inquiétez pas, même les petits chantiers de rénovation ont leur place dans cet accompagnement !

A chaque étape du parcours de votre rénovation, du personnel spécialisé vous assiste dans votre démarche et vous met à disposition des outils pour garantir une rénovation réussie. Pour les co-propriétaires, un outil spécifique a été mis en place.

Vous êtes désireux de réduire votre facture énergétique tout en logeant dans une habitation confortable et saine !

N'hésitez pas à contacter l'ALEC du Pays Messin :
info@alec-paysmessin.fr
ou au 03 87 50 82 21.
Retrouvez l'ALEC du Pays Messin sur www.alec-paysmessin.fr sur Facebook et Twitter !

BRAVO !

Vos papiers s'il vous plaît !

La communauté de communes a équipé l'ensemble des 10 mairies de boîtes spécifiques pour le recyclage du papier au bureau.



Les papiers représentent 80 % du contenu des corbeilles de bureau. La CCVM a fait appel à la société Elise, dont la vocation est de participer à la protection de l'environnement tout en créant des emplois locaux et durables pour les personnes en difficulté.

de CO² contre 1 tonne pour sa fabrication avec du bois.

Pourquoi recycler au bureau ?

■ Pour réduire la pollution et les rejets de CO² : 1 tonne de papier recyclée, c'est seulement 550 kilos

■ Pour préserver les ressources naturelles : 1 tonne de papier recyclée, c'est 30 m³ d'eau, 5 000 kWh et 17 arbres épargnés.

■ Pour créer des emplois nouveaux : la société Elise est née en 1997. Elle a créé 250 emplois pour des personnes handicapées ou en insertion professionnelle.

L'école de Corny participe à la réduction des déchets



Les élèves de CM1 de Madame Ghidini de l'école élémentaire de Corny-sur-Moselle, ont participé à 2 ateliers en lien avec la réduction des déchets : l'un sur le tri sélectif, l'autre sur le compostage. Ce dernier a permis d'expliquer l'importance du compostage qui permet de réduire sa poubelle d'ordures ménagères de 1/3, mais également de faire un geste pour l'environnement en produisant un engrais naturel.

Suite à cet atelier, un composteur de 400 litres a été installé dans la cour de l'école par les élèves de CM1. Ils pourront ainsi y déposer leurs déchets organiques et participer à la réduction des déchets.

Déchets ménagers

TAXE EN BAISSSE

Grâce aux efforts de chacun d'entre nous en matière de tri sélectif, la taxe des ordures ménagères va baisser cette année de 5 %.



Papier, carton, aluminium, acier, plastique, verre... tous ces matériaux sont revendus par la CCVM à des sociétés spécialisées, chargées du recyclage. Le coût de cette revente vient en déduction du montant global de la taxe des ordures ménagères.

La qualité et la quantité du tri sélectif se sont cette année améliorées, ce qui a généré une augmentation des ventes des matériaux faisant mécaniquement baisser pour tout le monde le montant de la taxe.

De plus, la collecte des verres en porte à porte mais également grâce aux bacs placés dans les 10 villages de la CCVM a permis également une augmentation de la quantité de récupération et donc de revente. Suivant le même principe, le verre récupéré sur notre territoire est revendu et le coût de la revente vient en déduction du coût supporté par les habitants.

A contrario, le prix de revente des verres déposés dans des communes extérieures à la CCVM ou en déchetteries, ne profitent pas aux habitants du Val de Moselle, les déchetteries étant implantées hors du territoire du Val de Moselle.

Véloroute Travaux d'embellissement



Mise au jour de l'ancien chemin de halage



Des travaux d'entretien sur la véloroute sont régulièrement entrepris : élagage, ramassage des feuilles mortes, fauchage... pour un coût moyen annuel d'environ 10 000 €.

D'importants travaux ont été réalisés récemment. Ceux qui ont emprunté la véloroute à Jouy aux Arches, ont pu redécouvrir l'ancien chemin de halage. Une épaisse couche de terre recouverte d'herbe cachait totalement, sur plusieurs centaines de mètres, de très anciens pavés.

La proximité d'espaces boisés, de la rivière ainsi que le ruissellement des eaux pluviales avaient entraîné le dépôt de sédiments et de boue conduisant à la pousse de végétaux.

Les anciens pavés ont été remis au jour et entièrement nettoyés par l'équipe d'insertion du CMSEA qui a entrepris un travail méticuleux, entièrement à la main et sans aucun produit phytosanitaire comme c'est déjà le cas sur l'ensemble de la véloroute.

A une centaine de mètres de ce chemin de halage, a été installé un hôtel à insectes, construit par cette même équipe d'insertion et offert à la CCVM.



Ce challenge a pour objectif d'inciter à utiliser le vélo pour ses trajets domicile-travail et à modifier ses habitudes de déplacement. 50 % de nos déplacements font moins de 3 km.

Ce challenge est organisé à l'échelle de Metz Métropole et des Communautés de Communes du Val de Moselle, Rives de Moselle, Pays de Pange et Pays Orne-Moselle.

Il s'adresse aux employeurs (entreprises, établissements, administrations, collectivités, associations) et leurs salariés, implantés, résidant ou travaillant sur ces territoires. Il s'adresse également aux personnes résidant dans les territoires du challenge mais travaillant à l'extérieur et inversement.

De nombreux lots à gagner...

Vous retrouverez toutes les informations pratiques et le règlement 2016 sur le site : <http://www.au-boulot-a-velo-metz.org/>

NOUVELLES ENSEIGNES



UN TAXI à Corny sur Moselle

Leslie Taxi est installée rue de Metz à Corny sur Moselle et dispose d'un emplacement en face de l'église.

Outre les fonctions traditionnelles de taxi, Leslie propose de nombreux services supplémentaires : vous pouvez la contacter pour aller chez

le médecin, vous rendre à la pharmacie, faire vos courses, emmener le chien chez le vétérinaire... mais aussi pour des longs trajets, gares, aéroports... en individuel ou en groupe.

Elle est disponible 7 jours sur 7.

UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE à Jouy aux Arches



Le Docteur Clément Paglia, médecin généraliste conventionné secteur 1, a ouvert son cabinet en janvier 2016 à Jouy aux Arches.

Consultations libres

Le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi.

Sur rendez-vous

L'après-midi de 14h30 à 18h30 du lundi au vendredi.
Le samedi matin de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous sur Internet.

Docteur Clément Paglia
1 rue du Paradis
57130 Jouy aux Arches
03 87 30 81 05

<https://docteurpagliajouyauxarches.prendreunrendezvous.fr>



CONCERT DE GALA

120 ans
de Cinéma

Harmonies de Corny et Ancy

Ouverture du concert par l'orchestre de l'école de musique du Val de Moselle avec la participation des classes de cuivres du conservatoire de Bouzonville et de l'école de musique de Gandrange

25 juin à 20h30

Halle de Novéant

Vidéos sur écran géant

Entrée libre - Restauration sur place

